

---

Discours des citoyens Sicart et Sion, députés pour la société populaire de Perpignan, qui félicitent la Convention sur ses travaux et offrent des dons patriotiques, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours des citoyens Sicart et Sion, députés pour la société populaire de Perpignan, qui félicitent la Convention sur ses travaux et offrent des dons patriotiques, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 696-697;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36979\\_t2\\_0696\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36979_t2_0696_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 8 Pluviôse An II

(Lundi 27 Janvier 1794)

Présidence de VADIER

## 1

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal du 3 pluviôse (1).

## 2

Les sociétés populaires de Perpignan (a); de Masseube, district de Mirande (b); de la Taillette, district de Rocroy (c); des Sans-Culottes, isle d'Oléron (d); du Mesnil, district de Meaux (e); de Boulay, département de la Moselle (f); de Rimont, district de St-Girons (g); d'Aubiach, district d'Agen (h); de Nevers (i), de Caussade (j), de Poligny (k), de Puisieux (l) et Milly (m); de Vertus, district de Châlons (n); les municipalités d'Orvilliers, district de Montfort (o); de Renaison, district de Roanne (p); de Melun, département de Seine-et-Marne (q); analysant les longs et pénibles travaux de la Convention nationale, attribuent à son énergie et à son courage les progrès rapides de la révolution, la remercient de tous ses bienfaits, la félicitent sur les triomphes de nos armes contre la coalition des tyrans, et le succès de ses mesures contre les préjugés du fanatisme et de la superstition, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit sauvée.

La plupart ajoutent à ces expressions de leurs sentimens des offrandes à la patrie; savoir :

a) La société de Masseube (b), 47 marcs 6 onces 3 gros d'argent.

b) Celle de Taillette (c), 129 chemises, de la charpie et beaucoup de linge.

c) Celle de Boulay (f), 193 marcs 6 onces 4 gros provenant des églises de la commune de Boulay et des communes environnantes.

d) Celle de Puisieux (l), 178 livres 15 sous.

e) Celle de Vertus (n), 123 chemises d'homme, 25 de femme, 21 draps, 2 nappes, 22 mouchoirs, 30 serviettes, 12 coëffes de nuit, 60 livres de vieux linge et 50 livres de charpie, 6,000 livres de matière de cloche, 105 marcs d'argent, 12 marcs moins une once de galon d'or, 1,075 livres de cuivre, 320 livres de plomb, 1,500 livres de fer.

f) Les communes de Milly, Courances, Moigny et Oncy (m), district d'Etampes, 249 che-

mises, 17 draps, 10 paires de souliers, 27 paires de guêtres, 8 paires de bas de laine, 2 mouchoirs, 2 chapeaux, 3 gibernes, 1 havre-sac, 5 paires de boucles en argent, une boucle de col et un cachet en argent, une épée à poignée d'argent, 2 épaulettes et contre-épaulettes en or, une épaulette et contre-épaulette en argent, une dragonne en or, 332 liv. 10 sous en argent.

g) Le district de Chaumont (r), 953 chemises, 950 livres de compresses, 403 livres de charpie, 436 livres de bandes, 100 livres d'enveloppes.

h) La commune d'Orvilliers (o), 6 marcs et demi d'argenterie, 43 livres de cuivre, 52 chemises et 2 draps.

i) La municipalité de Renaison (p), 62 marcs d'argenterie; le citoyen Larivière, 24 livres; le citoyen Legris, 50 livres en assignats et 13 livres de cuivre; Martin, 5 liv. en assignats; Chauvette, 3 liv. en numéraire; et la veuve Fillon, 6 livres en numéraire et 9 livres de cuivre.

Mention honorable des dons et des adresses, avec insertion au bulletin (1).

a

Sicart et Sion (2), députés de la Société populaire régénérée de Perpignan sont admis à la barre (3).

L'ORATEUR. Citoyens représentans, la société populaire de Perpignan nous a envoyé ici pour y apporter des pièces d'un grand intérêt pour la République; nous les avons remises à la sentinelle de la liberté, au comité de salut public.

La perfidie, l'intrigue, la corruption, les vertus des rois enfin ont été exercées dans notre département, le courage de nos braves frères d'armes a été souvent trahi; mais rien ne peut empêcher ces fiers républicains de faire honneur à la lettre-de-change qu'on a tirée sur eux de Toulon et de Landau; la lettre avoit déjà porté le découragement dans le cœur de l'Espagnol: c'est son coup de grâce.

Citoyens, les hommes des Pyrénées seront dignes de vous; l'air de toutes les montagnes est pur; restez sur la vôtre jusqu'à ce que la liberté imperturbable repose, comme le canigou, sur des fondemens éternels.

Notre municipalité vous envoie un grand paquet; il est rempli de ces joujoux que de grands

(1) P.V., XXX, 180-181.

(2) Noms des signataires de la lettre ci-après.

(3) Batare, p. 1896.

enfants portoient à la boutonnière du temps des collèges royaux (1).

Convention nationale ; Montagne ! République ! Salut (2).

(Applaudissements).

**b**

[Masseube, 12 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La Société montagnarde de Masseube, admire avec transport la sagesse et la justice de vos décrets, elle fera toujours son principal devoir d'y être soumise, aussi sa reconnaissance de tous vos bienfaits, Citoyens représentants, sera éternellement gravée dans son cœur et n'oubliera jamais les mémorables journées des 30 mai et 2 juin; vous avez porté les derniers coups aux girondismes, aux fédéralismes en exterminant tous les chefs et complices. Grâce vous soit rendus. Portez maintenant en restant à votre poste vos regards sur le fanatisme qui peut faire rétrograder la révolution.

Débarrassez-nous des prêtres qui dans ce canton s'agitent à exciter la guerre civile, ce dernier coup porté, la république sera libre.

La commune de Masseube n'a plus de prêtres et ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison, et de la vérité, elle a fait porter au chef-lieu du département, l'argenterie de son église pesant 47 marcs 6 onces 3 gros.

La Société populaire a ajouté à ce don, il y a quelque mois, 50 paires de souliers, 5 chapeaux et 11 habits uniformes et en dernier lieu 60 chemises neuves, 80 paires de bas, 4 chapeaux, 2 paires de souliers, 1 pantalon, 2 roupes neuves, 60 livres de charpie, 110 bandes et 18 livres de compresses.

Nos bras, nos armes et nos cœurs, ne demeuront (sic) désormais que pour le soutien de la République, une et indivisible. Vivre libre ou mourir pour la patrie !

Voilà, citoyens représentants, les sentiments de la société montagnarde de Masseube, mais avec telle énergie qu'elle puisse vous les exprimer, ils seront toujours foibles comparés à l'ardeur qui les anime. »

DUCOS (présid.), DROCHAIN (secrét.), LAMOTHE (secrét.) [et 2 autres signatures]

**c**

Les citoyens de la commune de Taillette, district de Rocroi, département des Ardennes, annoncent qu'ils viennent de se former en société populaire, et que leurs séances sont employées à l'étude de la Constitution et des droits de l'homme; ils déposent sur l'autel de la patrie pour nos défenseurs, 129 chemises et beaucoup de linge; ils observent qu'ils ont fait don des hochets du fanatisme.

Mention honorable (4).

(1) C. Eg., n° 530; J. Paris, n° 395; J. Lois, n° 487; Extraits dans Mess. Soir, n° 528; J. Perlet, n° 466; J. Fr., n° 491; J. Sablier, n° 1103.

(2) B<sup>in</sup>, 8 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C 290, pl. 917, p. 19. Mention dans M.U., XXXVI, 139; C. Eg., n° 528; B<sup>in</sup>, 8 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) B<sup>in</sup>, 8 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

**d**

[Sans Culottes, ci-dev<sup>t</sup> Dolus (Ile d'Oléron), 28 niv. II] (1)

« Citoyens législateurs,

Vous avez bien mérité de la Patrie, Vous avez délivré la République du tyran qui l'eut anéantie un jour et qui nous auroit encore donné des fers. Des collègues perfides avoient tramé en secret la perte d'une nation généreuse et invincible, et vous avez fait tomber sur leurs têtes coupables le glaive vengeur de la loi. Des villes rebelles avoient trahi leurs serments et vous avez anéanti leurs projets criminels. L'infâme habitant de Toulon avoit préféré l'or à la liberté et vous avez terrassé l'esclave qui s'étoit vendu et le tyran qui l'avoit acheté, Législateurs, vous êtes dans la République comme ce rocher battu par la tempête qui voit avec courage, mais sans crainte, les flots fondre sur lui et se briser à ses pieds. Au dedans, au dehors vous êtes l'espérance du patriote et la terreur de l'aristocrate.

Que dirons-nous, Législateurs, pour vous féliciter sur vos pénibles et glorieux travaux ? Ils ont terrassé nos ennemis; ils ont assuré notre liberté et affermi la République. Législateurs, le vaisseau va bien, mais il n'est pas encore dans le port. N'abandonnez pas le gouvernail qu'il n'y soit entré. Restez à votre poste tant que la patrie aura besoin de vous.

Notre commune est au pas; il y a longtemps que nous ne connoissons d'autre culte que la vérité et la raison. Le fanatisme nous avoit fait esclaves autrefois, la philosophie nous a enfin donné la liberté. S. et F. »

J.B. PETIT (présid.), COLLET (secrét.).

**e**

[Le Mesnil-en-France, 25 niv. II] (2)

« Unité et indivisibilité.

La Société populaire des Sans-culottes de la commune du Mesnil représente à la Convention nationale, que depuis le décret de l'assemblée législative qui a accordé les arbres riverains des chemins vicinaux aux propriétaires voisins des dits chemins, la majeure partie des propriétaires de leur commune qui ont fait abattre des arbres n'en replantent pas, que ceux qui en ont planté sont mal entretenus (sic) qu'ils se trouvent souvent coupés ou cassés, que par la suite des temps les chemins se trouveront dégarnis d'arbres si ces abus continuent, que néanmoins cette production seroit avantageuse pour la République, qu'il est donc de l'intérêt de tous les républicains d'y pourvoir. Ils présument qu'il seroit plus avantageux que tous les chemins vicinaux soient plantés d'arbres convenables suivant le sol du terrain et surtout d'arbres à fruits aux dépens des communes et qu'ils appartiennent à chaque commune qui seroit obligée d'entretenir les dits chemins de manière qu'ils soient praticables autant que les localités le permettoient.

Ils se flattent que vous voudrez bien prendre leurs représentations en considération.

S. et F. »

DOMAGE (présid.), LEDUC (secrét.).

Renvoyé au comité d'agriculture.

(1) C 292, pl. 936, p. 10. Résumé dans B<sup>in</sup>, 8 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) F<sup>10</sup> 285.